

**Monsieur Edouard PHILIPPE
Premier Ministre
Hôtel de Matignon
57, rue de Varenne
75007 PARIS**

Dijon, le 20 septembre 2017

Objet : réponse à la consultation des élus suite à la Conférence nationale des territoires

Monsieur le Premier Ministre,

Pour faire suite à votre courrier du 3 août 2017, transmis par Madame la Préfète de la Région Bourgogne-Franche-Comté, Préfète de la Côte-d'Or, le 11 août 2017, relatif à la consultation des élus locaux faisant suite à la Conférence nationale des territoires, j'ai l'honneur de porter à votre connaissance les éléments de réponses des Conseillères et Conseillers départementaux(ales) membres du groupe des Forces de Progrès au Conseil départemental de la Côte-d'Or.

Le département de la Côte-d'Or bénéficie directement des dernières modifications législatives apportées par les lois NOTRe et MAPTAM. Ces lois ont durablement transformé l'architecture institutionnelle française. La forte dynamique engendrée par la métropolisation dijonnaise nous engage à développer un dialogue construit et permanent entre collectivités. Cette nouvelle architecture concerne en premier lieu le département, où les transferts de compétences avec la nouvelle métropole doivent permettre un développement harmonieux de l'ensemble du territoire. L'ambition commune des deux institutions d'établir un dialogue « d'égal à égal » doit servir d'exemple pour les relations inter-collectivités de tout notre département. A nos yeux, une nouvelle réforme territoriale d'ampleur n'est à ce jour pas souhaitable. Nous devons déjà nous approprier ces nouveaux outils, mener à bien les transferts de compétence pour apporter des solutions plus simples et concrètes à nos concitoyens.

La dégradation des finances départementales due aux baisses des dotations de l'Etat, au désengagement progressif de ce dernier dans sa compensation au financement des trois Allocations Individuelles de Solidarité (AIS) et à l'absence de recette dynamique efficace (notamment suite au transfert d'une part de la CVAE aux régions) a conduit les départements à réduire leurs politiques publiques et leurs investissements alors même que ces actions permettent de connecter les territoires et d'assurer un bon accès des services au public. Si les collectivités ont largement participé au redressement des finances publiques ces cinq dernières années, redressement que personne ne peut nier aujourd'hui, nous exprimons nos plus vives préoccupations devant vos annonces d'une ponction supplémentaire de 13 milliards d'euros sur les cinq prochaines années. Alors que les collectivités représentent près de 70 % de l'investissement public en France, investissement générateur d'activité économique et d'emploi, que les collectivités représentent seulement 20 % de la dépense publique, elles sont à l'origine de 50 % des économies réalisées dans les comptes publics. Plutôt que de stigmatiser les collectivités, nous vous appelons à la raison et à renoncer à cet effort démesuré qui n'aurait pour conséquence que la fermeture de services publics de proximité dont nos concitoyens ont pourtant tant besoin.

.../...

Pour les départements, nous vous proposons d'engager un dialogue afin de trouver une solution pérenne au financement des AIS, notamment pour le RSA et l'APA, d'affecter aux départements une recette dynamique efficace et de renforcer la péréquation horizontale en y intégrant le potentiel fiscal et financier ainsi que les charges de centralité.

Les départements sont en première ligne face au vieillissement de la population et à la prise en charge de la dépendance. Après l'adoption à l'unanimité de la loi d'Adaptation de la Société au Vieillessement (ASV) en 2015, vous devez engager sans tarder le chantier de la réforme des modes de financement des EHPAD, de la prise en charge de la dépendance. Les attentes de nos concitoyens sont fortes sur ce sujet. Il en va de la dignité humaine, de la manière dont un pays comme la France prend en charge ses personnes âgées. Cette question, dont l'enjeu est primordial pour les années à venir, doit être à l'agenda du Gouvernement le plus rapidement possible.

L'annonce de la suppression de 170 000 emplois aidés en France est également source d'indignation et d'inquiétude pour les élus locaux. Alors que ces emplois ont démontré leur efficacité (cf. étude de la DARES de mars 2017), nous vous appelons à renoncer à cette mesure qui impacterait directement le fonctionnement des services publics (dans les crèches, dans les écoles, dans les EHPAD, dans les collèges...) et l'activité de tout le secteur associatif. Ces contrats aidés jouent pleinement leur rôle d'inclusion sociale, renforçant le retour à l'emploi des personnes en difficulté. Sans ces outils, qui assurera le retour à l'emploi des plus éloignés et des plus fragiles ? Qui permettra de réaliser des missions de service public par les associations ? Cette décision unilatérale et brutale ne permet pas le développement de la Justice sociale à laquelle nous sommes attachés.

Les départements sont garants de l'équilibre des territoires. A ce titre, ils doivent, avant le 31 décembre 2017, élaborer avec l'Etat et en lien étroit avec les EPCI un schéma départemental d'amélioration de l'accessibilité des services publics. Nous proposons de déployer plus largement ce schéma en y intégrant les problématiques de santé, d'autonomie et de commerce de proximité. Nous vous suggérons de confier clairement l'animation de la mise en place de ce schéma aux départements ainsi qu'apporter des moyens dédiés à la réalisation des opérations nécessaires au renforcement de cette accessibilité, notamment l'ouverture des maisons de services publics.

Vous nous interrogez sur l'allègement des normes qui s'imposent aux collectivités. Avant de s'attaquer aux normes, il faut s'attaquer à la suppression des doublons collectivités/Etat, en faisant confiance aux collectivités. Un travail a déjà été largement entamé sous la présidence Hollande. Dans la continuité de ce travail, un dispositif global doit être envisagé pour libérer les collectivités locales de cette accumulation de normes qui complexifient l'action publique car souvent inadaptées aux réalités des géographies des territoires. Au-delà des normes, certains doublons entre l'Etat et les collectivités pourraient être supprimés et certaines simplifications pourraient être apportées pour améliorer l'efficacité de la gestion publique territoriale. C'est le cas des gestionnaires de collèges qui pourraient relever de la responsabilité des départements. Enfin, certains services déconcentrés de l'Etat sont composés de collaborateurs travaillant sur les champs de compétences pouvant faire doublon avec les politiques départementales sans pour autant bénéficier des mêmes moyens que ceux des départements en la matière, dans le domaine du tourisme par exemple. La suppression de ces doublons ou la mutualisation des moyens alloués à ces compétences permettraient d'éviter les confusions et les complexités pour les usagers.

.../...

Christophe AVENA DIJON 5 Michel BACHELARD CHEVIGNY-SAINT-SAUVEUR Hamid EL HASSOUNI DIJON 3 Dénia HAZHAZ CHEVIGNY-SAINT-SAUVEUR
Lionel BARD Dijon 2 Sandrine HILY DIJON 3 Nathalie KOENDERS DIJON 2 Christophe LUCAND LONGVIC/GEVREY Céline MAGLICA DIJON 6 Dominique
MICHEL CHENÔVE Béatrice MOINGEON-HERMARY ARNAY-LE-DUC Pierre POILLOT ARNAY-LE-DUC Colette POPARD DIJON 5 Christine RENAUDIN-
JACQUES TALANT/SOMBERNON Paul ROBINAT TALANT/SOMBERNON Jeannine TISSERANDOT CHENÔVE Céline TONOT LONGVIC/GEVREY

Monsieur le Premier Ministre, vous avez annoncé la volonté de votre gouvernement de diminuer le nombre d'élus locaux. Si cette proposition peut alimenter un peu plus encore la démagogie ambiante et la défiance envers les élus, elle ne permettra en rien de faire des économies. En effet, plus de 80% d'entre-eux sont bénévoles ! Ces élu(e)s locaux dont vous vous méfiez tant sont des interlocuteurs privilégiés pour les habitants de nos territoires. Vous devriez vous réjouir de tous ces élu(e)s et bénévoles. Ils démontrent quotidiennement notre vitalité démocratique, ils prouvent que l'engagement existe dans notre pays. Nous serions heureux de vous recevoir dans nos permanences afin que vous vous rendiez compte de notre travail au quotidien, au service des habitants de nos territoires. A l'inverse de cette annonce démagogique, il serait utile de réfléchir à la création d'un véritable statut de l'élus(e) local qui permettrait de sécuriser cet engagement au service de nos concitoyens, notamment pour les salariés issus du secteur privé.

Si nous saluons votre volonté de dialogue et de concertation avec les collectivités, nous ne pouvons que regretter les récentes annonces qui démontrent votre défiance vis-à-vis des collectivités qui pourtant travaillent tous les jours à donner à nos concitoyens des moyens concrets face aux crises que traversent notre société.

En espérant que nos propositions seront entendues et écoutées, je vous prie d'agréer, Monsieur le Premier Ministre, l'expression de ma haute considération.

Pour les élus du groupe des Forces de Progrès,



Colette POPARD
Présidente du groupe
Conseillère départementale de la Côte-d'Or

Copie à

Madame la Préfète de la région Bourgogne-Franche-Comté, Préfète de la Côte-d'Or
Monsieur le Président du Conseil départemental de la Côte-d'Or

Christophe AVENA DIJON 5 Michel BACHELARD CHEVIGNY-SAINT-SAUVEUR Hamid EL HASSOUNI DIJON 3 Dénia HAZHAZ CHEVIGNY-SAINT-SAUVEUR
Lionel BARD Dijon 2 Sandrine HILY DIJON 3 Nathalie KOENDERS DIJON 2 Christophe LUCAND LONGVIC/GEVREY Céline MAGLICA DIJON 6 Dominique
MICHEL CHENÔVE Béatrice MOINGEON-HERMARY ARNAY-LE-DUC Pierre POILLOT ARNAY-LE-DUC Colette POPARD DIJON 5 Christine RENAUDIN-
JACQUES TALANT/SOMBERNON Paul ROBINAT TALANT/SOMBERNON Jeannine TISSERANDOT CHENÔVE Céline TONOT LONGVIC/GEVREY

Secrétariat du GROUPE DES FORCES DE PROGRÈS 19, boulevard de Brosses 21000 DIJON
Tel : 08 80 27 39 90 Fax : 03 80 63 32 12 Mail : contact@forcesdeprogres.net www.forcesdeprogres.net